

NOTICE - CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LE CLIMAT

1. Préambule

Brest métropole a élaboré en 2018 et 2019 son **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2019-2025**, qui prend la suite du premier Plan Climat de 2012. Cet outil de planification doit permettre de **répondre aux enjeux climatiques à l'échelle locale** en atténuant le changement climatique et en s'adaptant pour diminuer la vulnérabilité du territoire.

Les actions mises en œuvre ont pour objectif de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et nos consommations d'énergie, tout en développant le potentiel des énergies renouvelables.

LES OBJECTIFS

La métropole s'aligne sur l'objectif national dit « Facteur 4 » qui consiste à diviser par quatre les émissions de GES d'ici 2050 par rapport à l'année de référence 1990. En prenant 2010 comme année de référence, les objectifs du PCAET de Brest métropole sont :

	A l'horizon 2030	A l'horizon 2050
Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre	- 34 %	Diviser par 3,8
Réduction des consommations d'énergie	- 20 %	- 50 %
Production d'énergies renouvelables*	28 %	

*part de la production locale dans la consommation du territoire)

La métropole peut agir sur une part limitée des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elle s'engage dans une démarche d'amélioration continue et mène des actions variées dans ses domaines de compétences (cf partie 4. Engagements de la métropole). Elle poursuit également l'objectif global de réduction des émissions de polluants atmosphériques.



L'engagement des **acteurs locaux et des citoyens** est complémentaire et indispensable pour atteindre les objectifs.

La présente charte s'adresse aux structures de la métropole qui peuvent toutes jouer un rôle à leur niveau et s'engager en faveur de la transition énergétique et climatique : entreprises, établissements publics, associations, acteurs institutionnels. **Quelle que soit leur taille, secteur d'activités et niveau d'engagement**, ces organisations peuvent devenir partenaires du Plan Climat. **La charte définit les engagements réciproques de l'organisation partenaire et de la métropole.**

Etre partenaire du Plan Climat, c'est aussi contribuer à l'atteinte des **Objectifs de Développement Durable (ODD)** définis par les Nations Unies, et notamment ceux qui ont un lien direct avec la transition énergétique et climatique :



2. Modalités d'engagement

La charte comprend **plusieurs niveaux d'engagements** pour permettre à chaque organisation de s'inscrire dans une démarche de progression :

- Niveau 1 « J'adhère au Plan Climat »
- Niveau 2 « J'adhère et j'agis »
- Niveau 3 « J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés »

La charte est **disponible sur demande en écrivant à contact-agirpourleclimat@brest-metropole.fr** Elle doit être remplie en version numérique.

La notice de la charte présente des pistes d'actions à titre indicatif. Avant de rédiger un plan d'actions, et en fonction de leur profil, les entreprises et organisations peuvent être accompagnées par différents dispositifs et renseignés par les services. Des partages d'expérience entre signataires peuvent également être proposés.

Une fois la charte rédigée, la **métropole** l'analyse au regard de deux critères :

- Potentiel d'action de l'organisation partenaire ;
- Niveau d'ambition de l'action par rapport au niveau d'émissions de GES de l'organisation partenaire.

Un **comité d'acteurs** est sollicité par la métropole pour apporter un avis extérieur une fois par trimestre. Il est composé de structures représentatives du monde économique, associatif, scientifique, institutionnel et citoyen, ainsi que de l' élu en charge du Plan Climat.

Une fois signée par l'organisation, la charte est transmise en version numérique à la métropole à l'adresse suivante : contact-agirpourleclimat@brest-metropole.fr.

Avant chaque rencontre annuelle, la métropole demande aux signataires de **communiquer un bilan des actions menées** selon un formulaire adapté au niveau d'engagement choisi. Ce bilan est l'occasion de fournir des éléments de communication pour valoriser les actions réalisées et les bonnes pratiques, mais aussi d'identifier si le signataire souhaite passer au niveau supérieur. Le comité d'acteurs peut se saisir de ce bilan et faire des préconisations aux signataires.

3. Aperçu de l'engagement des partenaires

Niveau 1 « J'adhère au Plan Climat »

Le partenaire adhère au Plan Climat et s'engage à :

- ✓ Prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques locaux » dans ses décisions.
- ✓ Nommer un référent pour le Plan Climat.
- ✓ Impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation).
- ✓ Participer à la rencontre annuelle des signataires et partager ses expériences.
- ✓ Le partenaire s'engage à renseigner tous les ans un bilan avant la rencontre annuelle des partenaires.
- ✓ Promouvoir le Plan Climat auprès de ses partenaires et publics (habitants, clients, visiteurs, spectateurs...).

Niveau 2 « J'adhère et j'agis »

Le partenaire remplit déjà les engagements du niveau 1 et les renforce.

Il s'engage sur des actions prioritaires pour la période 2020-2025, qu'il précise ci-dessous. Ces actions concernent à la fois le patrimoine propre au partenaire et ses activités ainsi que toutes les autres actions qui contribuent aux objectifs du territoire.

Afin de faciliter la rédaction du plan d'actions, Brest métropole propose des exemples d'actions. À partir de cette liste, chaque organisation partenaire peut élaborer son propre plan d'actions, en étant plus précis et concret pour l'adapter à ses missions ou à ses compétences.

Axe 1 : Faire des économies d'énergie et passer aux énergies renouvelables

Exemples d'actions :

- Faire un diagnostic de performance énergétique de ses bâtiments
- Faire un diagnostic de ses consommations énergétiques
- Faire une étude d'opportunités énergies renouvelables
- Faire un bilan carbone
- Obtenir ou maintenir la certification ISO 50001 (management de l'énergie)
- Mettre en place un plan de gestion patrimoniale ou une stratégie immobilière budgétisée à une échelle pluriannuelle
- Effectuer des travaux d'isolation des bâtiments
- Réguler les températures de chauffage et de climatisation en fonction de l'utilisation des locaux
- Sensibiliser, informer le personnel sur les mesures comportementales pour la réduction des consommations d'énergie (sobriété énergétique)
- Optimiser l'énergie utilisée pour la chaîne de fabrication
- Remplacer ou rénover les éclairages traditionnels, réduire les puissances et éteindre tout ou partie de l'éclairage nocturne (extérieur/intérieur)
- Etudier la possibilité d'installation de toitures végétalisées et/ou de panneaux solaires au moment des rénovations de toitures
- Mettre à disposition de la surface (toiture, sol, parking) pour accueillir un projet d'énergies renouvelables portés par un tiers (privé et/ou participatif et citoyen)
- Développer et faire augmenter la surface des ombrières photovoltaïques sur les parkings
- Recourir aux énergies renouvelables notamment pour les moyens de chauffage (chaufferies) et étudier le raccordement aux réseaux de chaleur si disponibles à proximité
- Acheter de l'électricité issue de la filière renouvelable
- Compenser ses nouveaux besoins énergétiques par une production locale (exemple : bornes de recharges pour véhicules électriques compensées par une production photovoltaïque)
- ...

Axe 2 : Se déplacer autrement

Exemples d'actions :

- Faire une enquête mobilité auprès de ses salariés, usagers, clients
- Renforcer, développer ou créer un plan de mobilité employeur (PDME)
- Contribuer aux plans de déplacements à l'échelle de plusieurs entreprises
- Proposer le forfait mobilité durable à ses salariés
- Mettre en place des incitations et infrastructures adaptées pour que les salariés se déplacent plus facilement en modes actifs (vélo, marche), en transports en commun ou partagés (covoiturage)
- Augmenter la part de « véhicules propres » dans sa flotte de véhicules lors de son renouvellement (GNV, électrique)
- Former ses salariés à l'éco-conduite
- Organiser un challenge mobilités, participer à la semaine européenne de la mobilité
- Recourir à des modes écologiques et économes pour le transport de marchandises
- Promouvoir la pratique du télétravail, des visioconférences ou conférences téléphoniques
- Développer l'autopartage
- ...

Axe 3 : Manger durablement

Exemples d'actions :

- Faire un bilan de l'empreinte carbone des repas proposés : par exemple utiliser le calculateur CoolFood Pro
- Avoir recours à une offre alimentaire en circuit de proximité, biologique, de qualité, de saison (fruits et légumes)
- S'approvisionner en produits de la mer issus de la pêche et de l'aquaculture durables
- Proposer des repas végétariens (varier les sources de protéines et réduire les produits, d'origine animale)
- Mettre en place une démarche de restauration responsable
- Favoriser la redistribution des surplus alimentaires
- ...

Axe 4 : Réduire et valoriser ses déchets

Exemples d'actions :

- Réaliser un état des lieux de la production de déchets et identifier des axes d'amélioration
- Mettre en place un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Privilégier le matériel réutilisable plutôt qu'à usage unique, en interne et lors d'évènements
- Mettre en place / améliorer le tri des déchets
- Mettre en place le tri des biodéchets
- Privilégier le réemploi dans les achats de l'entreprise et lors du renouvellement des équipements
- Réutiliser et valoriser ses déchets dans le process d'un tiers (économie circulaire)
- Sensibiliser les salariés, collaborateurs, partenaires, membres, clients et sous-traitants au tri et à la réduction des déchets
- ...

Axe 5 : Agir globalement et localement

Exemples d'actions :

- Faire un bilan carbone du scope 3 de l'entreprise
- Obtenir ou maintenir un label ou une certification environnementale ou prenant en compte l'aspect environnemental : ISO 14 001 (management environnemental), Engagé RSE, Lucie 26000, Ecovadis, Ecocert 26000, B-Corp, DDRS, Envol, Natur'entreprises, Numérique responsable, ...
- Intégrer des critères d'empreinte carbone et de qualité de l'air dans les achats et/ou dans la politique d'achat ainsi que dans les fonctionnements quotidiens
- Engager une démarche d'éco-conception de ses produits et services (étude du cycle de vie pour réduire l'impact environnemental à chaque étape)
- Développer l'économie de la fonctionnalité (passer de la vente d'un produit à la vente d'un usage)
- Développer des pratiques numériques responsables
- Intégrer un critère d'éco-responsabilité dans ses produits et/ou placements financiers
- Intégrer les actions en faveur du climat dans une stratégie plus globale de RSE ou de développement durable
- ...

Axe 6 : Sensibiliser et participer aux changements de comportements

Exemples d'actions :

- Proposer des animations et outils de sensibilisation aux salariés, bénévoles, usagers...
- Faire participer aux éco-gestes les salariés, bénévoles ou usagers des bâtiments et services de l'organisme, en faisant leur promotion
- Faire connaître les événements du territoire en lien avec le plan climat (ex : village et cycle de conférences « Climat déclic », festival des déchets ...)
- Faire intervenir des experts ou associations de transition énergétique pour présenter les solutions locales auprès de ses salariés, usagers, adhérents...
- Promouvoir des modes de transports alternatifs à la voiture pour ses visiteurs, clients, spectateurs ...
- Communiquer (interne et externe) sur les bonnes pratiques de la structure pour maîtriser ses émissions de gaz à effet de serre
- Expérimenter les techniques de communication engageante, les nudges ...
- Participer à des projets de recherche action en intégrant des disciplines variées (sociologie, économie, psychologie...) pour étudier et faciliter les changements de comportements
- ...

Niveau 3 « J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés »

Le partenaire remplit déjà les engagements des niveaux 1 et 2.

Pour atteindre le niveau 3, il rédige un plan d'actions en amont qu'il annexe lors de la signature de la charte. Certains objectifs prioritaires pour le Plan Climat sont précisés.

POUR LE PATRIMOINE

Le **plan d'actions (en annexe)** précise les objectifs de :

- Réduction des **consommations d'énergie***.
- Réduction **d'émissions de CO2***.
- Production **d'énergie renouvelable***.
- Autres critères pertinents proposés par l'organisation.

Par ailleurs, le partenaire précise qu'entre et il a déjà réduit de % ses émissions de CO2.

**Pris en compte dans la mesure où l'organisation est propriétaire de son patrimoine et peut intervenir sur les consommations et/ou production d'énergie.*

POUR LES AUTRES ACTIONS

Le plan d'actions (en annexe) précise, par exemple, les objectifs de :

- Rénovation de X logements pour un bailleur.
- Intégration de X % de bio et local dans la restauration collective.
- Diminution de l'impact des transports : X trajets en moins, X reports vers d'autres modes de transport que la voiture individuelle.
- Diminution de X% de la production de déchets.
- Etc...

4. Engagements de la métropole

En contrepartie de l'engagement des signataires

La métropole s'engage à :

- Valoriser les signataires et leurs actions (ex : par une page dédiée aux acteurs engagés, par l'attribution d'un label utilisable dans les outils de communication du partenaire, ...)
- Faciliter les expériences sur son territoire et faire bénéficier les signataires de son réseau ;
- Assurer un suivi des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire en association avec l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne et AirBreizh ;
- Organiser une rencontre annuelle des signataires de la charte ;
- Faire la promotion du Plan Climat et de ses partenaires à l'extérieur du territoire et auprès des habitants de la métropole.

En tant que collectivité

La métropole s'engage à travers le Plan Climat Air Energie Territorial, qui comprend 60 fiches actions dans 13 secteurs d'intervention. Les actions de Brest métropole sont évaluées régulièrement grâce à l'audit Territoire Engagé Climat Air Energie (ancien Cit'ergie) permettant de noter la politique énergie et climat des collectivités dans plusieurs catégories. En 2021, la commission nationale du label Cit'ergie et l'European Energy Award (EEA) ont attribué le label « Gold » à la métropole et la ville de Brest pour la mise en œuvre de leur politique énergie et climat exemplaire.

Une charte développée dans le cadre du projet européen TOMORROW

Brest métropole est partenaire du projet européen TOMORROW de 2019 à 2022, dans lequel 6 villes pilotes (Brest, Dublin, Valence, Mouscron, Brasov, Nis) s'engagent à mobiliser leurs acteurs locaux et citoyens, par des processus participatifs et innovants, afin de construire des feuilles de route de transition à l'horizon 2050.

Cette charte d'engagement est l'un des outils de mobilisation développés dans le cadre du projet TOMORROW et du Plan Climat. Merci aux villes qui ont partagé leurs expériences de chartes de mobilisation pour le climat (Grenoble Alpes Métropole, Métropole de Rouen, Métropole de Lyon).



Funded by the H2020 programme of the European Union

Dernière mise à jour : le 05/01/2023.